



*Rapport annuel du conseil
d'établissement
2020-2021*

1. Mot de la présidente

À titre de présidente, je vous présente le rapport annuel du conseil d'établissement de l'école Le Rucher. Conformément à l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique, ce rapport vise à présenter le bilan des activités et des dossiers traités au cours de l'année scolaire 2020-2021. J'aimerais souligner l'excellent travail de la direction, du corps professoral ainsi que des employés de soutien tout au long de cette année particulière, où les conditions de travail difficiles et les changements de dernières minutes ont ajouté à la tâche habituelle. Ils ont toujours mis en priorité le bien-être et la sécurité de nos enfants tout en gardant le cap sur les apprentissages à faire et à rattraper. Je vous lève mon chapeau.

2. Composition du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement de l'école Le Rucher est composé de six parents, quatre enseignantes ou enseignants, la technicienne du service de garde, une représentante des employés de soutien et deux membres de la direction. Le poste de représentant de la communauté est demeuré vacant pour l'année scolaire 2020-2021. Mme Julie David s'est proposée au poste de représentante au comité de parents de la CSSP.

Liste des membres

Représentantes et représentants des parents
• Mme Geneviève Arcand-Tourigny, présidente et présidente de l'OPP (1 an)
• Mme Julie David, présidente substitut et représentante au comité de parent (2 ans)
• Mme Isabelle Langlois (1 an)
• Mme Véronique Meunier (1 an)
• Mme Chantal Handfield-Leblond (2 ans)
• Mme Rachel Daigle (2 ans)
• Mme Faïza Benalyouad, membre substitut

Représentantes et représentants des enseignants
• M. Loïc Albert, secrétaire et enseignant en 6e année
• Mme Isabelle Boily, enseignante en 2 ^e année
• Mme Maryse Tanguay, enseignante en 5-6 ^e année du volet alternatif
• M. Marc Langevin, enseignant en éducation physique
Technicienne du service de garde
• Mme Mylène Lavallée
Représentante des employés de soutien
• Mme Marilaine Jacques
Membres de la direction
• Mme Hélène Laroche, directrice
• M. Christian Bourbeau, directeur adjoint

3. Dates des rencontres

La première rencontre fut l'assemblée générale qui a eu lieu le 9 septembre 2020. Deux membres ont été réélus en plus d'un nouveau parent.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le conseil d'établissement a tenu 6 rencontres ordinaires via Teams et aucune rencontre extraordinaire. Ces rencontres ont eu lieu aux dates suivantes :

- 7 octobre 2020
- 24 novembre 2020
- 3 février 2021
- 24 mars 2021
- 27 avril 2021
- 8 juin 2021

Un sous-comité, composé de Mme Geneviève Arcand-Tourigny, Mme Rachel Daigle et Mme Véronique Meunier s'est rencontré une fois en avril 2021. Leur mandat était de trouver des moyens pour établir un meilleur contact avec les parents de l'école, vérifier l'efficacité au niveau de la communication à l'école Le Rucher et comprendre le niveau d'implication des parents. Elles ont proposé un sondage qui a été transmis aux parents en juin. Les résultats ont été présentés aux membres du conseil d'établissement lors de la dernière rencontre de l'année. Elles souhaiteraient poursuivre les réflexions durant la prochaine année scolaire.

4. Bilan des activités

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les membres du conseil d'établissement se sont impliqués dans la vie scolaire des élèves de l'école Le Rucher en adoptant, approuvant et en donnant leur avis sur plusieurs dossiers importants, notamment :

Des dossiers liés à la vie scolaire : La politique alimentaire, le traiteur scolaire, le projet d'élèves de 6^e (masques), la journée pyjamas (dons), la consultation des parents sur les communications (sondage), les activités parascolaires, les photos scolaires et l'autorisation de sortie autour de l'école.

La consultation des élèves : Le conseil d'établissement a été informé qu'un concours de dessin serait organisé pour trouver un nouveau logo pour l'école. Le nouveau logo devait représenter les trois valeurs du projet pédagogique (le dépassement, l'ouverture et le positivisme) ainsi que l'ensemble des élèves de l'école, soit le volet régulier et le volet alternatif. À la suite de la sélection de quatre logos finalistes par le personnel de l'école, les élèves et leurs familles ont été sondés afin de choisir leur logo favori. Daphné Desrosiers a remporté le vote avec son logo.

Le sondage pour les dîneurs : Les parents de l'école Le Rucher ont voté en majorité pour un service aux dîneurs régulier pour la prochaine année. Le conseil d'établissement a fait parvenir une lettre au président du conseil d'administration du Centre de Service Scolaire des Patriotes concernant ses préoccupations face à la révision de la politique du service de garde, affectant grandement les paramètres du service aux dîneurs.

La classe extérieure : Avec l'aide de plusieurs partenaires (Agrébec, la ville de Sainte-Julie, Hybride paysage, Kiji émondage ainsi que l'OPP), une classe extérieure a été installée afin de créer un lieu confortable, stimulant et polyvalent pour tous les élèves de l'école. Cette installation amorce le projet de la réfection de la cour d'école.

Le service de garde : Le conseil d'établissement a proposé l'ajout de l'application HopHop. Pour ce qui est de l'utilisation des micro-ondes en 2021-2022, le conseil d'établissement a voté que le service ne serait pas offert. L'économie au niveau du budget permettra d'offrir plus de services aux élèves. L'incertitude face aux règles sanitaires en lien avec le COVID-19 a également influencé la décision. L'utilisation des micro-ondes sera revue à la fin de la prochaine année scolaire.

Les campagnes de financement : Le conseil d'établissement a décidé que le montant de la campagne de financement de l'OPP (le marché de Noël à saveur local), qui totalise 2 897\$, serait utilisé afin d'acheter du matériel pour les récréations au montant de 2 600\$. Les divers items, comprenant du matériel pour toutes les saisons, ont été distribués dans chacune des classes afin de se conformer aux règles sanitaires de la santé publique concernant la COVID-19. Comme le coût du matériel a finalement été couvert par le budget de fonctionnement de l'école, le montant total de la campagne a été mis dans le fonds à destination spéciale.

Des dossiers liés à l'éducation et l'administration : Le projet éducatif, la convention de gestion et de réussite, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, les activités éducatives complémentaires, les règles de régie interne, le rapport annuel, la grille-matières 2021-2022, les critères de sélection d'une direction d'établissement, l'organisation scolaire 2021-2022, les prévisions budgétaires 2021-2022, les fournitures scolaires et le matériel didactique (frais chargés aux parents 2021-2022), la reddition de compte – mesures dédiées, la présentation du nouveau directeur et le plan d'effectif 2021-2022.

Fonds à destination spéciale : Le conseil d'établissement de l'École Le Rucher a approuvé l'utilisation du fonds à destination spéciale de la façon suivante :

- Un montant de 117\$ pour les décorations de la rentrée scolaire, 86\$ pour les décorations de la fête de l'Halloween et 30\$ pour du matériel pour la récréation.
- L'achat de Ukulélés pour l'année 2021-2022 : 3144\$.

Au total, 3 377 \$ du Fonds à destination spéciale a été investi au cours de l'année scolaire 2020-2021. Un montant de 7 700\$ a été déposé dans le fonds, menant à un solde de 27 291,35\$.

Formation obligatoire du gouvernement pour les conseils d'établissements :

Cette année, le gouvernement a mis sur pied une formation obligatoire, autant pour la direction, la présidence ainsi que les membres du conseil d'établissement. Cette formation a su nous aider dans l'apprentissage de notre rôle, ainsi que dans les changements au niveau des rôles et responsabilités. Sur une base de confiance, tous les membres du conseil ont suivi cette formation.

5. Conclusion

L'année 2020-2021 a permis aux membres du conseil d'établissement d'échanger sur de multiples sujets. La mise à contribution des membres a assuré une prise de décisions optimale dans l'intérêt des élèves actuels et futurs de l'école Le Rucher.

Cette année marque un nouveau tournant avec le départ de madame Hélène Laroche, directrice de l'école. Les membres du conseil d'établissement lui présentent leurs plus sincères remerciements pour son engagement et le travail accompli tout au long de son passage à l'école Le Rucher. Ses efforts, jumelés à l'excellence de l'équipe enseignante et de tout le personnel de l'école Le Rucher, ont contribué à l'établissement d'un milieu de vie favorisant la réussite scolaire de tous les élèves.

Geneviève Arcand-Tourigny, présidente
Conseil d'établissement de l'école Le Rucher
8 juin 2021